

**SYNTHESE SCENARII D'AMELIORATION ENERGETIQUE DU BATIMENT**

	Existant	Minimum	-50%	Maximum
<b>Etiquette Consommation Energie Finale*</b> :				
Consommation Energétique finale (kWh <sub>eff</sub> /m <sup>2</sup> .an)				
Economie d'énergie finale (kWh <sub>eff</sub> /m <sup>2</sup> .an)				
<b>Etiquette Emission de GES*</b> :				
Emissions de gaz à effet de serre (kgCO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an)				
Réduction GES %				

\* les étiquettes énergétiques sont données à titre indicatif.

**SCENARII D'AMELIORATION ENERGETIQUE DU BATIMENT**

Scénario minimum : MISE EN CONFORMITE A COURT TERME <sup>(1)</sup>						
Programme de travaux	Estimation		Economie annuelle (€ TTC)	Economie d'énergie finale (kWh <sub>eff</sub> )	Réduction des émissions GES (TCO <sub>2</sub> )	Temps de retour actualisé (ans)
	Coût des travaux (€ TTC)	Coût Environnemental (€ TTC)				
<b>Total Programme Mise en Conformité</b>						

Scénario OBJECTIF - 50% de Gaz à Effet de Serre <sup>(2)</sup>						
Programme de travaux	Estimation		Economie annuelle (€ TTC)	Economie d'énergie finale (kWh <sub>eff</sub> )	Réduction des émissions GES (TCO <sub>2</sub> )	Temps de retour actualisé (ans)
	Coût des travaux (€ TTC)	Coût Environnemental (€ TTC)				
<b>Total Objectif -50% GES</b>						

Scénario OPTIMUM <sup>(3)</sup>						
Programme de travaux	Estimation		Economie annuelle (€ TTC)	Economie d'énergie finale (kWh <sub>eff</sub> )	Réduction des émissions GES (TCO <sub>2</sub> )	Temps de retour actualisé (ans)
	Coût des travaux (€ TTC)	Coût Environnemental (€ TTC)				
<b>Total Programme OPTIMUM</b>						

Remarques :

PROGRAMME DE TRAVAUX  
 (1) Scénario correspondant aux besoins de travaux pour la pérennisation du bâtiment que le copropriétaire doit effectuer en dehors de tout projet de rénovation énergétique. Le cas échéant, intégrer les dispositions d'efficacité énergétique.  
 (2) Scénario correspondant à l'atteinte des 50% de Gaz à Effet de Serre par rapport à l'état existant.  
 (3) Scénario dans lequel tous les postes doivent atteindre à minima les performances de l'arrêté ministériel du 24 juin 2010 relatif aux caractéristiques thermiques des nouveaux bâtiments, des réhabilitations de bâtiments existants et des extensions.

Une version papier de ce document doit être obligatoirement fournie au commanditaire de l'audit.  
 Une version électronique de ce document doit être envoyée via la téléprocédure dès lors qu'elle aura été mise en place ; le cas échéant, à [subvention-audit@gov.mc](mailto:subvention-audit@gov.mc) si le commanditaire fait une demande de subvention par voie postale.